

Pièces à fournir pour une demande de Passeport

Le demandeur doit obligatoirement être présent lors du dépôt de dossier

- ❖ L'Imprimé de demande de titre d'identité :
 - Pré demande à faire sur le site Agence Nationale des titres sécurisés et à imprimer. (<https://ants.gouv.fr/>)
 - Ou à défaut et exceptionnellement, le Cerfa n°12100*02 (n°12101*02 pour les mineurs) à retirer à la Mairie du domicile et à compléter (à l'encre noire).
- ❖ 1 justificatif d'identité :
 - L'originale et la copie de la carte d'identité en cours de validité.
 - Ou 1 copie de l'acte de naissance (moins de 3 mois) et copie de la carte d'identité périmée.
 - Ou l'original et la copie du passeport périmé de moins de 5 ans.
- ❖ 1 Justificatif de domicile :
 - Une facture de moins d'un an au nom et prénom de l'intéressé (dernier avis imposition, taxe foncière, taxe habitation, facture EDF, facture eau).
 - Ou en cas d'hébergement au domicile d'une tierce personne, y compris les parents, un justificatif de domicile de moins d'un an au nom de la personne qui héberge avec sa carte d'identité et une attestation d'hébergement.
- ❖ 1 photo d'identité récente non découpée (sans rayure, sans trace, sans plis, sans reflets si lunettes, visage dégagé etc....).
- ❖ S'il s'agit d'un renouvellement, rapporter l'original et la copie du passeport périmé.
- ❖ Si le précédent passeport a été perdu ou volé, présenter la déclaration de perte/vol faite en Gendarmerie ou dans la Mairie du domicile.
- ❖ S'il s'agit d'une demande pour un mineur, présenter :
 - L'autorisation parentale des deux parents.
 - Et les cartes d'identité originales des parents + photocopies.
 - En cas de divorce, présenter la copie du jugement.
- ❖ Un timbre fiscal dématérialisé ou papier.

Personne majeure	86€
Personne mineure +15ans	42€
Personne mineure -15ans	17€
Renouvellement de passeport avec droits acquittés	42€